

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE MONTPLACÉ / JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'entreprise BEMA représentée par Thomas DE LAUNAY en date du 20 janvier 2025, CONSIDÉRANT que, en raison de la sécurisation de la route pour un chantier d'exploitation forestière (évacuation du bois énergie en bord de route), il importe de réglementer la circulation sur la Route de Montplacé à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'évacuation du bois énergie en bord de route, réalisée par l'entreprise BEMA, la circulation et le stationnement seront interdits sur la Route de Montplacé à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages, du vendredi 24 janvier au lundi 27 janvier 2025 inclus.

ARTICLE 2 : La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

ARTICLE 3 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise BEMA, responsable des travaux.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise BEMA.

ARTICLE 6 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise BEMA, et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 24 janvier 2025

Par délégation, le Conseiller à la voirie

François EDIN



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Jarzé Villages. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JARZÉ VILLAGES' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '49140' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.